

Je ne sais plus quoi faire

Par [Sabdag](#) Postée le 26/01/2019 10:15

Bonjour après une tentative de suicide car je lui annonçais que je le quittais, il m'a fait la promesse que ça allait changer. Ça a duré une semaine. Et il y a 2 jours je rentre du travail, il était agressif. Il se lève il ne tenait plus debout. Pendant le repas il n'a fait que me faire taire, et ceci devant mes enfants. Le lendemain j'ai trouvé une bouteille derrière le canapé. Je ne peux plus supporter tout ça. Ses promesses il ne les tient pas. J'en ai parlé au médecin lors d'une visite pour autre chose, il ne reconnaît même pas qu'il boit.... Donc ça va être trop compliqué.... Je ne peux gâcher ma vie avec une personne qui n'essaie pas

Mise en ligne le 29/01/2019

Bonjour,

Comme nous vous le disions lors de votre sollicitation précédente, il n'appartient qu'à vous de continuer à supporter ou non cette situation comme il n'appartient qu'à votre époux de prendre à bras le corps les difficultés qu'il rencontre avec l'alcool. Vous nous expliquez qu'il ne reconnaît pas le problème et pensez par conséquent qu'une résolution risque d'être compliquée. Selon les raisons tout à fait particulières pour lesquelles votre mari s'est mis à boire de manière problématique, il peut lui être malaisé de regarder les choses en face et d'accepter l'idée que ses consommations sont inappropriées.

Le préalable à tout changement passe nécessairement par une reconnaissance des difficultés, un souhait de remise en question et la recherche d'une aide adaptée lorsque tout seul il n'est pas possible de mener à bien un projet d'arrêt ou de diminution des consommations. Cela peut prendre du temps pour qu'une personne franchisse chacune de ces "étapes", sans compter qu'il peut y avoir des retours en arrière. Votre conjoint était probablement sincère lorsqu'il vous a fait la promesse de changer mais, au-delà de ne pas essayer, de ne pas s'en donner les moyens, il est probable qu'il soit pris dans des mécanismes intérieurs complexes pouvant agir comme des freins.

Comme nous vous le suggérons précédemment, vous auriez la possibilité d'être reçue en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) en tant que proche pour être conseillée et soutenue face à cette situation, accompagnée devant les choix que vous avez à faire, quelle que soit la suite que vous souhaitez donner à votre relation. Ce même centre, dont nous vous rejoignons les coordonnées ci-dessous, pourrait bien sûr également aider votre mari s'il acceptait de rencontrer des professionnels de l'addictologie pour faire le point sur ses difficultés et bénéficier d'une prise en charge adaptée à ses besoins.

Nous vous souhaitons bonne continuation dans vos démarches et vous rappelons que nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit si vous avez envie d'échanger de vive voix et de manière plus précise sur les difficultés auxquelles vous vous confrontez.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[CSAPA Le Rosais](#)

78-80 boulevard du Rosais
35403 SAINT MALO

Tél : 02 99 21 22 30

Secrétariat : Du lundi : 9h-12h30 et 14h à 18h30. Mardi et mercredi: 9h30-12h30 et 14h-18h. Jeudi: 9h-12h30 et 14h-16h30. Vendredi: 9h-12h30 et 14h-16h30.

Accueil du public : Consultations et suivis sur rendez-vous.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous, de préférence le mercredi ou vendredi après-midi. Adaptation des rendez-vous selon les disponibilités des jeunes.

COVID -19 : Permanence téléphonique assurée aux horaires d'ouverture, suivi assuré par téléphone, quelques consultations en présentiel si pas possible autrement. Possibilité de nouvelles prises en charge (consommateurs, entourage, initialisation TSO)

[Voir la fiche détaillée](#)